



Publié le : 30/09/2026

Bureau

Séance du jeudi 17 septembre 2026

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 11 septembre 2026, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25

La séance est ouverte à 14h10 et levée à 15h30

Etaient présents : M. Patrick AYACHE, M. Ludovic BARBAROSSA, Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU (à compter de la question n°19), M. René BLAISON, M. Emile BOURGEOIS, Mme Nathalie BOUVET, M. Bruno CAIRE, M. Christian DAVID, M. Pascal DERIOT, M. Martial DEVAUX, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, M. Hervé GROULT, Mme Marie GRUILLOT, M. Patrick JACQUES, M. Laurent JEUNET, M. Jean-François MENESTRIER, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Anthony NAPPEZ, Mme Anne OLSZAK, Mme Sophie PESEUX, M. Philippe REGENNASS, M. Pascal ROUTHIER, M. Djilalli SAHLAOUI, M. Patrick VERDIER

Etaient absents : M. Patrick BOUZAT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Didier PAINEAU, Mme Céline TRONCIN VERGEY, M. Kévin VEJUX,

Secrétaire de séance : Mme Anne FALGA

Procurations de vote : M. Kévin VEJUX donne pouvoir à Mme Marie GRUILLOT,

Délibération n°2026/2026.00215

Rapport n°14 - Subvention à l'association Gadje : Intervenant auprès des gens du voyage

Délibération du Bureau du 17 septembre 2026
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Subvention à l'association Gadjé : Intervenant auprès des gens du voyage

Rapporteur : M. René BLAISON, Conseiller Communautaire Délégué

	Date	Avis
Commission n°5	16/09/2026	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2026 et PPIF 2026-2030 « Subventions aux associations – Gens du Voyage »	Montant prévu au budget 2026 : 7 500 € Montant de l'opération : 4 700 €

Résumé :

Dans le cadre de sa compétence « Aménagement et gestion des équipements destinés à l'accueil et au stationnement des gens du voyage », Grand Besançon Métropole a décidé, dès 2009, de soutenir les associations intervenant auprès des gens du voyage en vue d'une gestion apaisée des équipements et d'une intégration réussie des usagers. Le schéma départemental 2021-2026 pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage du Doubs, invite les partenaires à développer ou favoriser les actions sociales sur le territoire, qui permettent d'accompagner les familles des gens du voyage, tant sur une dimension sociale globale que sur la question plus précise de la scolarisation. Dans cette perspective, Grand Besançon Métropole intervient en tant que financeur de l'association Gadjé.

L'Association Gadjé

Depuis 2009, Grand Besançon Métropole travaille de manière régulière avec l'association Gadjé qui est chargée d'assurer la domiciliation des gens du voyage (691 personnes domiciliées sur le département du Doubs au 31/12/2025), leur représentation, la défense de leurs droits, et leur accompagnement social, notamment dans les démarches administratives liées à leurs activités professionnelles. A ce titre, Gadjé organise et veille au suivi RSA (revenu de solidarité active) des familles qui en sont bénéficiaires.

En raison de l'ancrage progressif de cette population, l'association a fait évoluer son action pour une insertion globale des familles et participe à la mise en œuvre de mesures favorisant notamment l'insertion sociale, l'habitat, la professionnalisation et la santé.

Des rencontres régulières entre Grand Besançon Métropole et Gadjé ont lieu pour permettre d'aborder les difficultés rencontrées et de trouver ensemble les meilleures réponses à apporter à ces problématiques.

L'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA demeure complexe puisque la majorité du public suivi rencontre des problèmes d'illettrisme et/ou d'illectronisme. Dans le cadre de cette action spécifique, l'association accompagne les gens du voyage afin de prévenir la fracture numérique (aide à la création d'une adresse mail, d'un compte fiscal, d'un compte CAF, France Travail ou ANTS-Agence nationale des titres sécurisés).

Par ailleurs, l'accompagnement des travailleurs indépendants reste une part très importante de l'activité de l'association car travailler de manière indépendante est très largement privilégié par les voyageurs (liberté de déplacement, indépendance, pratiques d'activités transmises de générations en générations).

En matière d'accueil et d'habitat, l'association vise à prendre en considération la problématique d'habitat des gens du voyage, en contribuant à l'amélioration des conditions de vie sur les différents lieux de vie (aires permanentes d'accueil, terrains familiaux, stationnements divers).

Dans ce cadre, l'association intervient comme relais entre les voyageurs, les élus et les intercommunalités, tout en participant aux réflexions territoriales, notamment au sein de la commission départementale consultative. Elle joue également un rôle d'appui aux projets d'aménagement, en accompagnant les collectivités et les familles dans le développement d'une offre d'habitat adapté.

L'association est régulièrement consultée par GBM dans la préparation des projets d'habitat adaptés pour les gens du voyage. Après une consultation auprès de 30 groupes familiaux, représentant 160 personnes et 55 familles, un besoin de 9 terrains familiaux pour 14 familles avait été évalué en 2021. Au titre de l'année 2026, **l'association Gadjé sollicite auprès de Grand Besançon Métropole une subvention de fonctionnement à hauteur de 4 700 €** afin de poursuivre et de renforcer les actions menées en faveur des usagers des aires d'accueil de Grand Besançon Métropole. Ce montant est supérieur de 100 € par rapport à l'année précédente en raison de l'augmentation des charges de fonctionnement liées à l'inflation.

Cette subvention fera l'objet d'un versement en une seule fois à compter de sa notification. Elle ne sera pas versée ou sera restituée, en partie ou en totalité, en cas :

- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées.

Le bénéficiaire devra transmettre à GBM un compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, au plus tard le 30 juin 2027.

Rappel du soutien financier GBM

Nom de la structure	2023	2024	2025	2026
Association Gadjé	0 €	4 500 €	4 600 €	4 700 €

A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention de 4 700 €, au titre de l'année 2026, à l'association Gadjé pour ses actions engagées auprès des usagers des aires d'accueil et plus globalement auprès des familles résidant régulièrement sur le territoire de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

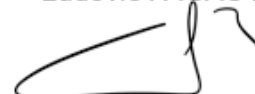
Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente au développement économique,
à l'industrie, à l'emploi, à l'insertion
et à l'innovation,
Anne FALGA



Document signé électroniquement

Le Président,
Ludovic FAGAUT



Maire de Besançon.

Document signé électroniquement